

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté temporaire n°VOI428EEB110523
Portant réglementation de la circulation**

DIVERSES VOIES COMMUNALES - LES ESSARTS - ESSARTS EN BOCAGE

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise INFRATEL pour le compte de PCE en date du 11 mai 2023

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30/05/2023 au 31/12/2023 SUR PLUSIEURS VOIES COMMUNALES DE LA COMMUNE DELEGUEE DES ESSARTS

Considérant la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée

Considérant les horaires des établissements scolaires, des transports scolaires, et la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée ainsi que le mercredi midi

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 30/05/2023 et jusqu'au 31/12/2023, la circulation est alternée par B15+C18 ou K10 AUX DIFFERENTS LIEUX-DITS CI-DESSOUS :

LA BOISILIERE - VC 26 et 26b

remplacement de poteaux pour réseau de télécommunications (4 poteaux : 17397-17399-173202-173202)

GREZAY - VC 23

remplacement de poteaux pour réseau de télécommunications (2 poteaux : 173331-173334)

LA CORERE - VC 27 et intersection CR 190

remplacement de poteaux pour réseau de télécommunications (2 poteaux : 228414-173225)

LA HARDIERE - VC 22 (intersection VC 22a)

remplacement de poteaux pour réseau de télécommunications (1 poteau : 173311)

LA HAUTE BROSSE - VC 17 et 17b

remplacement de poteaux pour réseau de télécommunications (4 poteaux : 172064-1732063-172062-172056)

LES GATE-BOURSES - VC 13

remplacement de poteaux pour réseau de télécommunications (4 poteaux : 173113-173114-173115-173118)

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00.

La circulation sera également rétablie les mercredis de 12h00 à 13h00, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et de stationnement.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et y assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (espaces verts, panneaux, mobiliers urbains, peinture routière, végétations), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par INFRATEL.

Article 3 : Le Maire d'Essarts en Bocage et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

L'entreprise en charge des travaux devra obligatoirement contacter la mairie avant tout commencement de travaux 3 semaines au préalable par mail (techniques@essartsenbocage.fr) et respecter scrupuleusement les poteaux mentionnés dans cet arrêté.

Fait à Essarts en Bocage, le 11/05/2023



DIFFUSION:

PCE SERVICES

Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

INFRATEL

Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire

TRANSPORTS SCOLAIRES REGION PAYS DE LA LOIRE

Service de Collecte des Ordures Ménagères

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

ANNEXES:

Plan localisation des travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

La Haute Brosse



VC 17

La Boisilière

14/000173197

VC 26

Ref 173199

Ref 173334

VC 26

Ref 173202

VC 26 B

Ref 173201

VC 23

Ref 173331

D39

CR 190

Ref 173225

Chambres d'hôtes à la campagne Laure et...

La Brosse
Veulletea

VC 27

Ref 228414

La Corère

La Corère

**REMPLACEMENT DE POTEAUX
DOSSIER 85-083-868
DIVERSES VOIES COMMUNALES
LES ESSARTS
85140 ESSARTS EN BOCAGE**

Ref 173311

CR 1160

VC 22 a

VC 22

otes
d 85